



**Principes
directeurs
concernant
le développement
durable**



THE LUTHERAN WORLD FEDERATION

LUTHERISCHER WELTBUND – FEDERACIÓN LUTERANA MUNDIAL – FÉDÉRATION LUTHÉRIENNE MONDIALE

Principes directeurs concernant le développement durable

Genève 2002

Fédération luthérienne mondiale

Couverture:

Barbara Robra

Design:

Stéphane Gallay, Bureau des services de communication

Fédération luthérienne mondiale

150 route de Ferney

Case postale 2100

1211 Genève 2 – Suisse

Tel. +41/22-791 61 11

Fax +41/22-791 66 30

info@lutheranworld.org

www.lutheranworld.org

Imprimé sur papier recyclé par SRO-Kundig, Genève

ISBN 3-906706-99-0

Table des matières

Table des matières	3
Base biblique et théologique	7
Historique	9
Le débat œcuménique sur l'idée de développement	14
Une conception globale du développement	17
Tendances mondiales	19
Principes directeurs pour un développement durable	24
Principes généraux	24
Importance des droits de la personne	28
Egalité entre hommes et femmes	33
Dimension écologique	36
Dimension de la communication	40
Annexe	43
Les conférences mondiales de l'ONU dans les années 1990 et les questions du développement	43
Sommet mondial pour les enfants, New York 1990	43
Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet planète Terre), Rio de Janeiro 1992	44
Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne 1993	44
Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire 1994	45
Sommet mondial pour le développement social (Sommet social), Copenhague 1995	46
Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 1995	46
Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul 1996	47
Sommet mondial de l'alimentation, Rome 1996	47

Introduction

Préambule

Le présent document constitue une tentative d'énoncer les principes que la Fédération luthérienne mondiale (FLM) applique pour guider ses activités dans le domaine du développement durable. Ce travail a été mené à bien collectivement, au sein de la Fédération, par les Eglises membres, les institutions rattachées à la FLM et les divers départements du Secrétariat de Genève, avec la collaboration d'autres partenaires des milieux gouvernementaux et non gouvernementaux.

Les principes exposés ici reposent sur une conception du développement durable en tant que processus de changement permettant d'assurer aux individus et communautés de n'importe quelle société leurs besoins fondamentaux et leurs droits humains, tout en sauvegardant les besoins et les droits des autres communautés et des générations à venir.

La FLM n'a pas le monopole de ces principes. Beaucoup sont appliqués par d'autres organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent dans le domaine du développement. Ils sont également bien connus des gouvernements qui s'efforcent de réaliser des programmes de développement.

Cependant, ces principes sont étroitement liés à la vie et aux activités de la FLM, car ils sont issus de l'expérience acquise dans le cadre des programmes des Eglises et de la FLM au cours de plusieurs décennies d'actions d'urgence et de participation au développement. Ils émanent aussi de la conception théologique et de la tradition religieuse des Eglises membres de la FLM qui affirment que toute personne est créée à l'image de Dieu et participe par conséquent au processus permanent d'élaboration et de sauvegarde de la création divine et du bien-être de la famille humaine.

En tant que membres de la Fédération luthérienne mondiale, nous connaissons bien ces principes, puisqu'ils jouent un rôle dans l'élaboration de notre conception du développement durable et dans nos activités auprès des communautés du monde entier et avec elles. L'objectif de ce document consiste à rassembler ces principes pour renforcer notre contribution au développement durable et veiller à ce que nos pratiques soient en accord avec nos idées.

Nous espérons que ce document contribuera dans une large mesure au débat permanent au sein de la Fédération au sujet de notre vie dans la communion et de notre tâche commune consistant à créer, soutenir et défendre des communautés durables. Il devrait servir de guide aux Eglises, institutions et individus pour se remettre en question et se soutenir mutuellement partout dans le monde où des gens souffrent et n'ont pas leur part des dons de la création divine et où cette création même est détruite ou en danger.

Nous espérons que ces principes seront utiles à divers égards. Au sein de la FLM, ils pourront aider à définir et à cerner une approche commune du développement qui soit en accord avec notre conception théologique qui affirme que tous les humains ont été créés à l'image de Dieu et qui représente le meilleur de notre expérience en matière de développement. Ces principes pourront être utiles pour planifier et exécuter des projets de développement des Eglises et de la FLM, pour appuyer les requêtes aux donateurs, pour expliquer le travail de la FLM aux milieux des Eglises et au grand public et pour faciliter la planification, la surveillance, l'évaluation et la formation.

Enfin, les principes directeurs formulés dans ce document ne prétendent pas constituer une liste de lignes directrices concrètes pour les activités de développement. Ils sont conçus comme un aide-mémoire lors de la formulation de politiques et de lignes directrices, en fonction des contextes dans lesquels des activités de développement sont entreprises par la famille de la FLM.

Base biblique et théologique

«En effet, voici que je [le Seigneur] vais créer des cieux nouveaux et une terre nouvelle; [...] Il n'y aura plus là de nourrisson emporté en quelques jours, ni de vieillard qui n'accomplisse pas ses jours; [...] Ils bâtiront des maisons et ils les habiteront, ils planteront des vignes et ils en mangeront les fruits; ils ne bâtiront plus pour qu'un autre habite, ils ne planteront plus pour qu'un autre mange; [...] ils n'enfanteront plus pour l'hécatombe, car ils seront la descendance des bénis du Seigneur et leurs rejetons resteront avec eux.» (Es 65, 17; 20; 21-22; 23)

L'engagement de la Fédération luthérienne mondiale en faveur du développement durable tel qu'il s'exprime dans la vision ci-dessus est fondé sur la foi des chrétiens dans le Dieu trinitaire et déterminé par elle. L'Esprit de Dieu souffla sur les eaux, et par la Parole prononcée lors de la création (Gn 1, 2 ss), Dieu a créé tout ce qui existe – le cosmos, l'environnement, toutes les créatures, les plantes et les êtres humains –, étroitement lié dans l'unique réseau de la vie. Et «c'était très bon» (Gn 1, 31). Matière et esprit, nature et culture, la création tout entière est la scène où Dieu tout à la fois se cache et se révèle (Luther).

Créés à l'image de Dieu, les humains, hommes et femmes, sont appelés à être les intendants responsables de la durée et du développement de ce que Dieu a créé. Dieu accorde aux humains la vie, la dignité, la liberté, les capacités et le savoir faire nécessaires à leur participation productive – «cultiver le sol et le garder» – en collaboration les uns avec les autres et dans le respect des limites de la création. Les humains transforment constamment la création bonne, comme les co-créateurs de Dieu dans l'histoire. Grâce à ces activités, la vie en communauté est assurée et rendue durable, conformément à la sagesse créatrice de Dieu.

Mais ces desseins de Dieu sont constamment déformés, troublés et bafoués par le péché humain. C'est lui qui nous sépare de Dieu, des

autres et de la nature. Le péché s'incruste dans les présupposés culturels, les pratiques sociales, les politiques et les institutions qui font que les humains, leurs communautés et l'environnement sont dominés, exploités ou traités injustement, réduits au statut de biens jetables au nom du profit économique à court terme. Le tissu de la création est affaibli par l'action humaine, si bien qu'il ne peut plus assurer la vie à long terme. C'est pourquoi «la création tout entière gémit maintenant encore dans les douleurs de l'enfantement» (Rm 8, 22), dans l'attente de la restauration ou du salut.

La Parole s'est fait chair. Jésus Christ, en qui «tout a été créé, dans les cieux et sur la terre» et «tout est maintenu» (Col 1, 16–17), a remporté une victoire décisive sur le règne du péché par sa vie, sa mort et sa résurrection. Au cours de son existence, Jésus s'est tourné tout particulièrement vers les pauvres, les marginalisés et les rejetés, pour leur donner une nouvelle dignité et de nouvelles perspectives. Dans ceux qui ont été «méprisés» et tenus pour négligeables (Es 53, 3), nous voyons le Christ crucifié; c'est en lui que la justice et l'équité divines sont révélées (Mt 25, 31–46). Par sa mort et sa résurrection, la création tout entière est libérée des entraves du péché et de la mort.

Le règne de l'avenir promis par Dieu fait irruption dans l'histoire avec le Christ, permettant de mettre en question les théories et les pratiques qui entravent ou ignorent les desseins de Dieu. L'appauvrissement, la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'appartenance ethnique, la dispersion des communautés de vie et la dégradation de la nature sont incompatibles avec ce règne de Dieu. Nos tentatives jamais réalisées de développer des communautés durables sont entreprises dans la perspective de cette promesse de Dieu, dont nous attendons l'accomplissement dans l'espérance.

Pour le moment, nous répondons à l'action salvatrice et justificatrice de Dieu en Christ par un amour épris de justice à l'égard du «prochain», qui peut être proche ou lointain, humain ou non. Cela implique de collaborer avec les personnes de religions et convictions différentes en

faveur de communautés plus équitables et durables. Dans ce processus, nous devons affronter certains conflits éthiques, par exemple entre le souci de répondre à des besoins immédiats et la nécessité de veiller à la durabilité. Le péché, les mauvais traitements et les usages injustes du pouvoir continuent, mais ils ne constituent pas le dernier mot. L'Esprit nous renouvelle, nous et nos engagements, notamment face à l'impuissance et au désespoir. Placés entre les espérances du monde et l'espérance de Dieu pour le monde, nous avons la possibilité de collaborer avec les autres et de les soutenir, pour ouvrir de nouvelles perspectives aux humains, aux communautés, à l'environnement et aux générations futures.

Historique

On ne peut jeter un regard sur l'histoire de la Fédération luthérienne mondiale sans constater la place essentielle prise par le service, la *diakonia*, dès ses débuts et tout au long de son existence.

L'un des principaux facteurs qui ont débouché sur la formation de la FLM et sa Première Assemblée en 1947 à Lund (Suède) a été le souci d'apporter une aide humanitaire aux populations européennes victimes des séquelles de la Deuxième Guerre mondiale. La première charte du Service aux réfugiés de la Fédération comportait un fort élément d'aide aux coreligionnaires, car un luthérien sur six se trouvait alors en situation de réfugié ou de personne déplacée à la suite de la guerre. Ainsi, d'emblée, la Fédération a fait une large place à l'aide humanitaire, qui a subsisté jusqu'à nos jours.

L'une des préoccupations de la Deuxième Assemblée de la FLM de 1952 à Hannovre concernait le risque de voir l'engagement en faveur de la Fédération diminuer au fur et à mesure que les besoins immédiats des Eglises luthériennes et de leurs membres étaient satisfaits. C'est pourquoi l'Assemblée de Hannovre affirma la nature continue de l'engagement des Eglises membres à aider les personnes dans le

besoin, quelle que soit leur origine, conformément à l'appel de l'Évangile. C'est ainsi que fut constituée la base des efforts de la FLM pour répondre aux détresses humaines, sans se limiter aux fidèles luthériens. Cette orientation mérite d'être soulignée, car les diverses organisations d'entraide d'inspiration religieuse mises en place à la suite de la Deuxième guerre mondiale étaient destinées uniquement aux fidèles des confessions concernées. A Hannovre, la Fédération s'engagea non seulement à soutenir ses Églises membres mais aussi à collaborer avec les Églises du monde entier pour venir en aide à tous, sans distinction de race, de sexe, de croyance, de nationalité ou d'affiliation politique.

L'engagement des Églises d'assumer leurs responsabilités dans le monde en répondant aux besoins des humains fut réaffirmé lors de la Troisième Assemblée de Minneapolis, en 1957, qui avait pour thème «Le Christ libère et unit». Cette Assemblée marque le passage de la préoccupation diaconale initiale de la FLM à l'égard de la détresse humaine vers la prise en compte de l'élément de justice. Cette nouvelle orientation se reflète dans les divers programmes de développement de la FLM lancés dans les années qui suivirent; ils mettaient l'accent sur la pauvreté et l'exclusion économique ainsi que sur les questions de justice, de paix et de réconciliation, considérées comme autant de parties intégrantes de la durabilité.

L'Assemblée de Helsinki en 1963 mit l'accent sur la justification, tout en s'efforçant de discerner les rapports entre celle-ci et l'expérience. Toutefois, elle ne prit pas en compte les rapports entre la justice et l'éthique sociale qui allaient par la suite influencer fortement la théologie et la pratique de la FLM.

C'est lors de l'Assemblée d'Évian en 1970 que les rapports entre les questions de service, de développement et de justice retinrent réellement l'attention des délégué(e)s, ce qui allait modifier la structure et les activités de la FLM ainsi que sa conception du rôle et de la responsabilité de l'Église dans le monde. Parmi les grands thèmes traités à

Evian figuraient le réexamen théologique des rapports entre la nature de l'Eglise et l'éthique sociale, notamment les droits de la personne, et les relations entre le Nord et le Sud. L'un et l'autre contribuèrent fortement à inspirer la conception et la pratique de la FLM en matière d'aide humanitaire et de développement durable. On a mis clairement l'accent sur le principe de la dignité de la personne humaine et sur les dangers sans précédent que la discrimination, l'oppression, l'exclusion et l'injustice représentaient pour cette dignité dans le monde entier.

Après Evian, les activités de la FLM dans le domaine du développement et de l'aide d'urgence, destinées auparavant à répondre en priorité aux besoins matériels, furent toujours plus centrées sur le respect de la dignité et la participation, tant dans leur conception que dans leur réalisation. En outre, on mit davantage l'accent sur l'éthique sociale et les droits de la personne ainsi que sur l'ouverture à tous, et notamment aux femmes.

Une résolution centrale adoptée par l'Assemblée d'Evian offrit une nouvelle possibilité d'intégrer les activités diaconales de la FLM dans les régions de conflits. Partant du respect des droits de la personne, cette résolution demandait aux institutions de la Fédération de prêter une attention accrue aux besoins humains et sociaux des prisonniers de conscience et des personnes luttant contre l'oppression.

La conception des droits de la personne fut encore précisée en 1977 lors de l'Assemblée de Dar-es-Salaam dans le cadre de l'examen du grave problème de l'apartheid et du rôle de l'Eglise face à cette réalité. Les activités en cours auprès des réfugié(e)s du Mozambique, de l'Angola et de la Namibie furent déterminées par ces discussions et décisions, tout comme le furent par la suite les programmes de réinstallation des réfugié(e)s dans les années 1980 et 1990. En outre, les initiatives en faveur du développement prises par les communautés locales contribuèrent au débat sur les causes fondamentales de l'injustice sociale et économique et furent influencées par lui.

Les questions de l'intégration des femmes et des jeunes dans l'Eglise et la société ainsi que la justice sociale et économique furent à l'ordre du jour de la Septième Assemblée de 1984 à Budapest et examinées en tenant compte des expériences de la base. Ces priorités étaient également présentes dans les discussions et les activités relatives au développement durable qui eurent lieu dans les Eglises membres de la FLM au niveau des paroisses.

La Huitième Assemblée de la FLM à Curitiba en 1990, qui avait pour thème «J'ai entendu les cris de mon peuple», mit de nouveau en évidence l'importance accordée à la situation mondiale et le contexte dans lequel le message chrétien est proclamé: «la communion du peuple de Dieu, la recherche du salut dans un monde marqué par le pluralisme religieux, la lutte mondiale pour la paix dans la justice et le cri presque cosmique de la création menacée». L'une des principales décisions de l'Assemblée concerna l'adoption de la constitution actuellement en vigueur de la FLM, décrite comme une communion d'Eglises dotée de trois fonctions principales, dont une rassemblait les nombreuses réflexions du passé concernant la responsabilité des Eglises dans le monde:

[la Fédération] «encourage en outre ses Eglises membres à entreprendre une action diaconale, à promouvoir la paix et les droits de l'homme, la justice sociale et économique, le souci de la création divine et le partage des ressources.»

L'Assemblée de Curitiba mit fortement l'accent sur les questions de justice économique, rappelant les souffrances intolérables causées par un système économique mondial fondé sur l'exploitation. Elle se préoccupa plus particulièrement de la crise de l'endettement, recommandant aux Eglises de «promouvoir la prise de conscience de la nécessité d'un nouvel ordre économique mondial» et de «rechercher des solutions à la crise de l'endettement, qui cause de tels ravages dans les régions du monde les plus défavorisées». L'Assemblée engagea également la FLM à se soucier des menaces pesant sur l'environnement: «nous entendons les cris

angoissés de la création. Consciente des relations entre les problèmes écologiques et économiques et des tensions existant entre la croissance économique et la durabilité écologique, l'Assemblée demande que l'on adopte une nouvelle échelle de valeurs et que l'on redécouvre la dimension spirituelle de la vie humaine sur la terre.»

Lors de sa réunion de 1992 à Madras, le Conseil de la FLM a réaffirmé clairement la position cruciale de la justice dans tous les aspects de l'existence et la nécessité de donner aux Eglises le moyen de s'engager davantage en faveur des droits de la personne. Il a déclaré que le souci de la justice fait partie intégrante de l'engagement de la FLM dans le domaine de l'aide humanitaire et de l'assistance au développement et a demandé au Secrétariat de mettre en place un processus d'examen des Unités, afin de voir si leurs projets et programmes prennent en compte la dimension de la justice et du respect des droits de la personne et comment ils le font.

La Neuvième Assemblée de Hong Kong, en juillet 1997, a mis en évidence plusieurs problèmes concernant les droits de la personne: la justice économique dans le contexte de la mondialisation, les droits des populations autochtones, les droits de l'enfant, notamment dans l'optique de la prostitution infantile et de l'esclavage, de la situation des enfants dans les conflits armés et de la discrimination à l'égard des fillettes, les droits de la femme et la violence contre les femmes, les droits des réfugié(e)s, des personnes déplacées et des migrants. L'Assemblée a préconisé que l'on donne aux femmes les moyens de défendre leur droit à faire partie intégrante de la société. A cet effet, elle a demandé aux Eglises membres en particulier d'affecter un certain pourcentage de leur budget global à des programmes et projets allant dans ce sens, de stimuler la prise de conscience du genre et de veiller à ce qu'il soit pris en considération dans tous les projets futurs. Consciente des conséquences tragiques de l'endettement dans de nombreux pays, l'Assemblée de Hong Kong a approuvé la campagne en faveur de la Charte du Jubilé 2000 visant à libérer les pays les plus pauvres du fardeau de leurs dettes non remboursables avant l'an 2000.

Pendant plus de 50 ans, la Fédération luthérienne mondiale a donc participé aux activités en faveur du développement. Ce travail s'inscrit dans l'engagement luthérien dans le mouvement œcuménique. Cet engagement œcuménique dans le débat sur le développement fait l'objet du chapitre qui suit.

Le débat œcuménique sur l'idée de développement

Bien qu'elles n'aient pas figuré dans la rubrique «développement», les questions concernant la pauvreté et la richesse ont été mises à l'ordre du jour œcuménique par les sociétés missionnaires, dont les collaborateurs et les collaboratrices étaient témoins de terribles détresses économiques. Convaincus que l'on ne saurait dissocier le corps de l'âme, les missionnaires aux idées les plus avancées se consacrèrent à des activités en faveur de l'éducation et de la santé et à des projets agricoles. Ils acquirent ainsi des connaissances sur ces questions et sur la manière d'améliorer les conditions de vie des gens et prirent l'habitude de considérer ces problèmes dans un contexte plus général.

A l'origine, on estimait que le transfert des ressources et l'aide technique constituaient des instruments importants pour améliorer les conditions d'existence. Lors de la Première Assemblée du COE à Amsterdam en 1948, on affirma: «La justice exige que les habitants d'Asie et d'Afrique, par exemple, jouissent des avantages d'une production mécanisée. [...] Le progrès technique met à disposition des canaux de communication qui favorisent l'interdépendance et peuvent contribuer à resserrer les liens au sein de la communauté.»

La Troisième Assemblée du COE à La Nouvelle-Delhi en 1961 souligne que «la réalité de l'indépendance politique est menacée par la dépendance économique qui pèse sur les pays ou sur les industries internationales». C'est pourquoi l'Assemblée exigea «une meilleure stratégie du développement mondial».

Événement crucial, la Conférence mondiale d'Église et société de Genève, en 1966, mit réellement le développement mondial à l'ordre du jour des Églises. La Conférence souligna que la coopération économique internationale est une obligation morale et que le problème doit être abordé dans un esprit de solidarité avec les pauvres et les opprimés.

Par la suite, de nombreuses activités furent entreprises dans la ligne de certaines idées clés comme la justice, l'autonomie et la participation populaire. Les gens ne devaient plus être les objets du développement mais ses sujets, la justice ne devait plus être seulement distributive mais fondée sur la participation et les pays devaient avoir la possibilité de définir leur propre voie vers le développement.

Au début du 20^e siècle, la pensée et l'action œcuméniques concernant la richesse et la pauvreté demeuraient fidèles à l'approche charitable. Les projets étaient palliatifs et ne touchaient pas aux problèmes fondamentaux et structurels. Les pays pauvres devaient «rattraper» les riches et suivre l'exemple de leurs colonisateurs passés ou actuels. On supposait que les effets de la croissance économique allaient automatiquement retomber jusqu'aux pauvres, partant de l'idée qu'il y a une communauté d'intérêts entre riches et pauvres. On n'accordait guère d'attention aux facteurs non économiques de la mutation sociale, comme la culture et la religion. A cet égard, il n'y avait guère de différence entre le débat œcuménique et celui qui se déroulait dans la société laïque au sujet du développement.

C'est dans la seconde moitié des années 1960 que les choses changèrent. On remit en question l'idée même du développement et certains préférèrent parler désormais de libération. La véritable mutation sociale devait être mesurée d'après ce qui arrivait aux gens; c'est ainsi que la notion de développement centré sur les gens ne tarda pas à devenir un élément constitutif de la conception œcuménique du développement. Vers le milieu des années 1970, on définit le souci d'une «société juste et durable, fondée sur la participation» (JPSS) comme le contexte général dans lequel devaient d'inscrire les activités en faveur du développement.

On soulignait que 'durable' « devait toujours être défini de manière à accorder autant d'importance à 'juste' et 'fondée sur la participation'. » Cette approche insiste sur le fait que « la dimension morale, y compris les droits de la personne, est un critère fondamental des choix socio-économiques qui ne doit pas être introduit une fois que les moteurs du développement ont été lancés et tournent à plein régime » (Rasmussen, L. *Earth Community, Earth Ethics*, 1996, p. 139).

A partir du milieu des années 1980, «La justice, la paix et la sauvegarde de la création» (JPSC) devint le cri de ralliement du COE. Le processus conciliaire d'engagement (pacte) mutuel en faveur de la JPSC souligne que la résistance des chrétien(ne)s aux puissances de la mort fait partie intégrante de l'acte de confesser que le Christ est la vie du monde. On prit toujours plus conscience du fait que les luttes pour la justice, la paix et un environnement sain ne peuvent pas être séparées et qu'elles doivent être intégrées dans une relation dynamique. On a pu dire que cette conception holistique de la JPSC allait constituer un nouveau synonyme œcuménique du développement.

En fait, les rapports entre «le développement» et «la durabilité» ont été traités de manière très nuancée dans le débat œcuménique, où l'accent a été mis sur la durabilité des communautés plutôt que sur celle du développement en soi. Avec cette distinction, on prenait ses distances à l'égard de l'orientation purement économique du débat sur le développement tel qu'il se déroulait à l'époque, orientation qui demeure toujours de mise dans certains milieux. Dans la discussion œcuménique sur le développement, on entendait par «durabilité» «non pas la croissance économique mondiale tempérée par la prise en compte de l'environnement, mais des communautés locales et régionales économiquement viables, socialement équitables et soucieuses du renouvellement de l'environnement». A cela s'ajoute la prise de conscience du fait que «l'amour et la justice transcendent les générations et que nous devons protéger cette terre qui est notre habitat afin que soient assurées la vie des enfants des enfants de nos enfants et celle de tout ce qui l'habite, sans limite dans le temps.» (Rasmussen, *Op. cit.*, pp. 141-142, 144)

L'un des aspects spécifiques du mouvement œcuménique, c'est qu'il est présent au niveau local dans presque tous les endroits. Cette possibilité d'être en prise directe sur les situations et les réalités locales a été utilisée fort judicieusement. De cette façon, on en a appris beaucoup au sujet de l'importance des cultures et des religions en matière de développement. Des réseaux de solidarité ont été édifiés, des expériences partagées et des actions communes entreprises. Les réseaux étendus du mouvement œcuménique ont aussi permis d'organiser des forums de discussion et de décision concernant le partage des ressources. C'est là un trait spécifique du mouvement œcuménique, dont il ne faut pas sous-estimer l'importance.

La Fédération luthérienne mondiale a pleinement participé à cette évolution, sur une durée de 50 ans, de la conception œcuménique du développement; elle a coopéré concrètement au niveau local et a fait entendre la voix luthérienne dans les réunions du COE. Cet engagement se reflète aussi dans les présents principes directeurs.

Une conception globale du développement

Au cours de la dernière décennie du 20^e siècle, on a vu se dessiner une conception globale du développement, que le débat œcuménique esquissé ci-dessus a contribué à définir. La série de conférences mondiales sur le développement qui eut lieu au cours des années 1990 ont offert l'occasion à de larges milieux gouvernementaux et citoyens, y compris les Eglises, de formuler les éléments de cette conception. On trouvera un aperçu de ces conférences à l'Annexe 1 de ce document.

Voici les éléments essentiels de cette conception, telle qu'elle a été élaborée par ces conférences et discussions:

- Le développement doit être centré sur les personnes. Comme le bien-être d'un individu comprend de multiples facettes, il est

impératif d'adopter une approche multidimensionnelle du développement.

- Les objectifs essentiels du développement comprennent l'élimination de la pauvreté, la satisfaction des besoins essentiels de tou(te)s et la protection de tous les droits et libertés fondamentales. Le développement exige que les gouvernements appliquent des politiques sociales et soucieuses de l'environnement et encouragent tous les droits de la personne et libertés fondamentales dans un esprit démocratique, grâce à des institutions fondées sur la participation. C'est pourquoi les objectifs du progrès social et de la croissance économique doivent être poursuivis simultanément et de manière intégrée.
- Les investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation sont des éléments essentiels du développement des ressources humaines et des institutions sociales. Pour assurer le développement social, il faut que les gouvernements encouragent activement la participation à un système démocratique et pluraliste, respectueux des droits de la personne. Les mesures en vue d'assurer l'augmentation et l'égalité des chances économiques, d'éviter l'exclusion et de surmonter les disparités sociales créatrices de conflits constituent aussi un élément essentiel d'un milieu favorable au développement social.
- L'amélioration du statut des femmes et leur accession au pouvoir sont indispensables à la réalisation d'un développement durable, tant du point de vue économique que social et écologique.
- Il faut éviter de détourner les ressources des priorités sociales et, si cela se produit, corriger l'orientation. Lors de la définition des mesures et programmes d'ajustement structurel, il faudrait tenir compte de ces considérations.

Tendances mondiales

On peut observer dans le monde actuel certaines tendances qui constituent des défis particuliers pour les principes du développement et leur application, aujourd'hui et à l'avenir.

Le phénomène connu sous le nom de mondialisation représente certainement le facteur le plus important de la planification du développement au 21^e siècle. La mondialisation se réfère notamment au processus de libéralisation économique qui facilite toujours plus la circulation sans restriction du commerce et des capitaux, mais elle comprend également la croissance exponentielle dans le domaine des communications électroniques et de la technologie de l'information, sans oublier la mobilité. Elle débouche sur l'interdépendance croissante des sociétés sur le plan économique, politique et social, ainsi que sur la «transnationalisation» du commerce.

Dans le contexte du développement, la mondialisation comporte à la fois des chances et des risques. Elle permet un large accès – ce qui ne veut pas universel ni équitable – aux communications instantanées dans le monde entier, ce qui facilite les manifestations de solidarité et les échanges d'informations et de savoir-faire. Mais elle conduit aussi à l'asservissement croissant des populations et communautés pauvres, elle met en question l'efficacité des décisions nationales et l'avenir de la démocratie politique, elle soustrait à tout contrôle les activités des sociétés multinationales et entraîne l'uniformisation de la culture. L'inégalité entre les pays et dans leurs frontières ne cesse de grandir, séparant «les possédants» de «ceux qui n'ont rien». Il est évident que les bienfaits de la mondialisation sont réservés à une petite minorité de la population mondiale, tandis que la grande majorité demeure dans la pauvreté. Les progrès de la mondialisation ne font rien pour soulager les souffrances des plus vulnérables, quand ils ne les aggravent pas.

Il est clair que la mondialisation économique a la possibilité, non réalisée pour le moment, d'augmenter la richesse de tous les habitants

de la terre. Pourtant, même si ce potentiel était réalisé, il faut se demander dans quelle mesure les distorsions inhérentes aux politiques actuelles n'empêcheraient pas de corriger les injustices accumulées qui touchent tant de communautés et de répondre aux besoins véritables de ces dernières et des individus qui les composent. La mondialisation économique n'a pas seulement creusé un fossé inacceptable entre riches et pauvres, elle est incapable de prendre en compte la plénitude de la vie communautaire. Les indicateurs économiques ne sont évidemment pas les seuls éléments de la richesse d'une communauté. Les ressources et les besoins spirituels et culturels doivent aussi être pris en compte, tout comme les ressources et besoins économiques et sociaux.

Les Eglises et la société civile ont toujours affirmé la nécessité pour le développement de répondre aux besoins fondamentaux, mais une fois que ces besoins sont satisfaits, «il n'y a guère de rapport entre la bonheur et le bien-être d'une part et l'augmentation de la consommation et des revenus de l'autre. La qualité de vie dépend beaucoup plus des rapports avec la famille et les amis, du travail, des loisirs et des richesses spirituelles. Or aucun de ces facteurs n'est mesuré correctement par le PIB (produit intérieur brut)» (Rasmussen, *Op. cit.*, p. 149). L'explosion de la consommation dans le monde développé, accompagnée de l'oubli de l'engagement d'éliminer la pauvreté, met en danger la cohésion mondiale. (Voir Rapport sur le développement humain, 1998; Déclaration et programme d'action de Copenhague, engagement N° 2)

Certaines communautés considèrent aussi l'idéologie de la croissance économique et de la liberté du marché comme des prétextes pour leur imposer la technologie, la culture et les valeurs des puissances politiques dominantes. La fait de coller à des populations et des communautés les étiquettes de «sous-développées», ou «en développement» ou encore «du tiers monde» méprise les styles de vie autochtones ou traditionnels, y compris les économies visant à la stabilité, et les systèmes de pensée et de croyance, qui sont du même coup considérés comme inférieurs ou archaïques. L'effet d'uniformisation que la mondialisa-

tion exerce sur la culture contribue également à une sorte de « crise d'identité » qui incite fréquemment à recourir à la violence.

Les futures stratégies du développement doivent prendre en compte ces réalités en affrontant les effets négatifs de la mondialisation sur les pauvres et les faibles, en s'efforçant de profiter des occasions qu'elle offre et de minimiser les risques qu'elle entraîne pour la durabilité du développement.

De nombreuses sociétés ont connu, et connaissent encore, d'importantes mutations démographiques, qui sont parfois étroitement liés aux processus de la mondialisation. La migration, souvent due à des raisons économiques, a amené des modifications profondes dans la composition de nombreuses sociétés. En outre, de larges groupes, déracinés à la suite de conflits ou de l'oppression, sont obligés de chercher refuge dans d'autres communautés.

Ces mouvements de population ont pour résultat que presque toutes les sociétés sont beaucoup moins homogènes que naguère. Dans nos sociétés, les minorités sont souvent en butte au racisme, à la xénophobie et à l'intolérance religieuse, notamment lorsque la situation économique s'aggrave. Au nombre des autres changements démographiques importants figure également le vieillissement rapide dans de nombreux pays développés et la proportion croissante d'enfants et de jeunes dans certains pays en développement. Les stratégies du développement doivent prendre ces tendances en compte et y réagir.

Les progrès de la démocratie constituent un autre trait marquant des années 1990 et se sont accompagnés de l'espoir de voir disparaître les conflits armés. Pourtant, ce phénomène n'a pas entraîné forcément la diminution des conflits, des violations des droits de la personne ni de l'injustice. En fait, il semble bien que la fin de la décennie a été marqué par la recrudescence des conflits anciens, accompagnée de l'apparition de conflits nouveaux et imprévus. Le fait que les progrès de la démocratie n'aient pas entraîné l'avènement de la paix

ni de la justice montre qu'il importe d'accorder une attention accrue à la nature et au contenu de la démocratie, plutôt qu'à ses formes extérieures. Si l'on ne peut douter du rôle essentiel de la démocratie en faveur de la paix et du développement, il faut souligner avec plus de force que son objectif fondamental est de favoriser la participation et de prévenir l'exclusion.

La persistance, la reprise ou la naissance des conflits armés constitue un obstacle fondamental à la réalisation du développement durable. Outre les morts, les blessures et les destructions qui constituent les effets immédiats de ces conflits, ceux-ci ont aussi des effets à plus long terme – déplacements de populations, destruction des communautés, danger permanent des mines antipersonnel, sous-développement et pauvreté – qui causent des souffrances encore plus graves et généralisées. La planification du développement, en particulier pour les communautés qui ont récemment été victimes de conflits, doit donc englober la prévention efficace des conflits ainsi que des stratégies de réconciliation afin d'encourager un développement durable. Au niveau international, de nouvelles initiatives diplomatiques réjouissantes, comme les efforts entrepris à Ottawa dans le domaine des mines antipersonnel, doivent être notées, encouragées et soutenues.

Dans le monde entier, le processus de dégradation de l'environnement s'est poursuivi à un rythme croissant. La diminution des ressources naturelles, la modification du climat, la disparition de la couche d'ozone, la perte accélérée de la biodiversité, la croissance démographique, le déboisement, l'érosion et la désertification, la pollution de l'eau, de la terre et de l'air sont autant de problèmes qui doivent constamment nous préoccuper, car ils ont tous des conséquences évidentes pour le développement, tant à court terme que dans la durée.

Dans le monde entier, le lien entre la détérioration de l'environnement et la pauvreté est aussi grave que complexe. Près de la moitié des habitants les plus pauvres du monde vivent sur des terres marginales qui sont le plus directement frappées par les effets immédiats de cette dé-

térioration. Dans de nombreux pays en développement, notamment, l'absence de lois efficaces concernant les activités industrielles impliquant un risque écologique fait que les couches les plus défavorisées de la population sont soumises à des taux de pollution inacceptables et à des risques d'empoisonnement. Le réchauffement mondial causé par les «gaz de serre» émis par les industries, celles du Nord en particulier, se traduit en premier lieu par de mauvaises récoltes sur les terres marginales cultivées par les gens les plus pauvres. La perte des ressources naturelles des forêts pluviales, qui disparaissent à la suite de leur exploitation commerciale effrénée, frappe durement les populations autochtones qui dépendent d'elles. La disparition des réserves de poissons dans les océans, occasionnée par une pêche commerciale excessive, est en train d'affecter gravement les communautés qui vivent de la pêche de subsistance. La pression démographique croissante et les techniques agricoles nuisibles à l'environnement viennent encore aggraver les problèmes.

Dans ce contexte, il faut veiller à ce que les activités en faveur du développement ne contribuent pas elles aussi à la dégradation de l'environnement. Les efforts de développement doivent comprendre la diffusion des connaissances et des techniques permettant d'assurer que les ressources naturelles fondamentales des communautés sont utilisées de manière à permettre leur renouvellement et leur durabilité. Il faut dénoncer les stratégies et les décisions internationales, nationales et locales qui ont des effets néfastes sur l'environnement. Une stratégie du développement globale devrait prendre en compte la totalité de la planète et plaider en faveur de contrôles internationaux qui veillent à ce que certaines communautés ne vivent pas «au-dessus de leurs moyens» en matière d'utilisation des ressources naturelles ni au détriment des générations futures. Il convient d'accorder aussi notre attention aux délicats problèmes éthiques liés à l'accès aux ressources génétiques et à leur utilisation par les communautés agricoles et autochtones notamment.

Principes directeurs pour un développement durable

Principes généraux

Le développement durable est un processus intégré et cohérent

Le développement durable n'est pas seulement un objectif mais aussi un processus permettant aux êtres humains de vivre dans la dignité et dans le respect du cadre de leur communauté et de l'environnement qui assure leur subsistance. Un développement qui isole une personne de certains aspects de son être, de sa communauté ou de l'écosystème qui assure son existence ne peut pas être durable, pas plus que ne peut l'être le développement d'une région qui ne profite pas à toute la famille humaine et à son environnement social, économique et écologique.

Le développement durable n'est pas discriminatoire et protège la dignité de chaque individu

Le développement durable favorise la dignité de chaque personne, qui lui est donnée par Dieu. Il refuse toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la propriété, la naissance ou tout autre statut. Il tend à renforcer la dignité de toute la famille humaine.

Le bien-être des personnes est la priorité du développement durable

Le développement durable est centré sur la personne. Il se soucie de la vie et du bien-être des gens dans leurs communautés plutôt que des indicateurs économiques rigides fondés sur des moyennes locales,

nationales ou régionales. Il se préoccupe du bien-être de toute la personne physique, spirituelle et psychologique et de la réalisation du potentiel de chaque individu, dans le cadre de sa communauté.

Le développement durable est sensible aux éléments culturels et spirituels

Les objectifs et priorités concernant les problèmes des droits de la personne, de l'égalité des sexes et de l'environnement peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction des contextes socio-économiques, culturels et spirituels. Bien que les pratiques culturelles et religieuses puissent aussi bien favoriser le développement que l'entraver, le développement ne peut être durable que si les aspects positifs de ces pratiques sont reconnus, mis en valeur et incorporés dans le processus.

Le développement durable n'affirme pas la supériorité d'un modèle unique de bonne gestion économique et sociale

Le développement durable devrait englober, conformément aux intérêts et aux vœux de la communauté concernée, les modèles autochtones et traditionnels de bonne gestion économique et sociale, au même titre que les modèles politiques et économiques généralement admis. Il faut éviter tout jugement de valeur négatif du «sous-développement».

Le développement durable est fondé sur la participation

Le développement ne peut réussir que si les personnes concernées participent au processus et le soutiennent. Dans la mesure du possible, la participation implique l'engagement de tous les groupes à toutes les étapes du développement: définition, planification, mise en œuvre, surveillance et évaluation des efforts de développement. Le développement durable donne aux gens les moyens d'assumer la responsabilité de leur avenir et du bien-être des communautés et nations auxquelles ils appartiennent.

Le développement des capacités est à la fois un moyen et un but du développement durable

Le développement durable renforce la capacité des personnes et des communautés à déterminer leur propre avenir et à optimiser l'utilisation des ressources humaines et locales disponibles. Un développement imposé ou qui demeure dépendant d'un soutien extérieur n'est pas durable. C'est pourquoi toutes les activités de développement devraient démontrer en priorité qu'une participation complète est nécessaire pour assurer la vie de la communauté à long terme et œuvrer dans ce sens.

Il n'y a pas de développement durable sans financement durable

La durabilité financière dépend de la capacité de créer la stabilité ou la sécurité financières à long terme nécessaires à la réalisation d'efforts de développement durable. En ce qui concerne les activités lucratives, des plans financiers précis sont indispensables pour assurer le succès. Tous les investissements en capitaux nécessaires exigent une évaluation précise des frais d'exploitation, d'entretien et de remplacement. En outre, les coûts liés au développement des ressources humaines doivent également figurer dans les plans financiers.

Le développement durable dépend de la durabilité des institutions

Les questions déterminantes en matière de durabilité des institutions concernent la gestion des ressources humaines, les processus de prise de décisions et la responsabilité. De bonnes dispositions et réglementations concernant le personnel, les plans de développement des ressources humaines, l'évaluation des prestations, les processus de prise de décisions équilibrés (notamment au niveau des sexes) et transparents, des systèmes efficaces de contrôle et de rapports, des stratégies et une planification qui visent à l'indépendance financière et à l'autonomie des institutions sont autant d'éléments essentiels de la durabilité des institutions.

Le développement durable est centré sur les capacités de la communauté

A la base de tout effort de développement durable doit figurer le recensement des capacités de la communauté qui la rendent capable de faire face aux objectifs de développement qu'elle a définis elle-même.

Le développement durable est adapté du point de vue technologique

Le développement ne peut être durable que si ses aspects techniques sont en accord avec les milieux sociaux, économiques, culturels et écologiques dans lesquels ils sont appliqués. Le recours à une technologie toujours plus complexe ne favorise pas forcément la plus grande durabilité du développement, de même que l'absence de technologies de pointe n'implique pas un manque de développement.

Le développement durable dépend de bonnes conditions de santé et d'éducation

Sans mesures adéquates en matière de santé et d'éducation, les processus de développement ne peuvent pas être durables. Les soins de santé primaires, l'enseignement de base et d'autres processus centrés sur la communauté qui utilisent les connaissances des gens du lieu et donnent aux communautés la possibilité d'améliorer son bien-être sont autant d'éléments constitutifs du développement durable.

Le développement durable comprend les efforts pour réaliser des conditions politiques et socio-économiques favorables

Ces efforts consistent notamment à travailler ensemble pour sensibiliser l'opinion publique aux causes profondes des problèmes de développement. Cette sensibilisation est indispensable à la compréhension

qui débouche sur la participation politique. La défense de la cause du développement durable concerne toutes les personnes de bonne volonté qui œuvrent en faveur de la justice et elle comporte des actions concrètes et symboliques de paix et de réconciliation.

La promotion de la paix et de la réconciliation est un aspect essentiel et la condition préalable du développement durable

La planification du développement, en particulier pour les communautés qui viennent de connaître des conflits, doit faire une place à une prévention efficace des conflits et à des stratégies de réconciliation capables de favoriser la durabilité du développement. Ces stratégies vont de la guérison des traumatismes dans le cadre de la communauté à la médiation des conflits, en passant par des programmes de résolution des conflits et les initiatives politiques directes.

Le développement durable exige un partage des ressources équitable et efficace

La consommation excessive et le partage insuffisant des ressources disponibles constituent des obstacles au développement durable. Il faut admettre que le partage des ressources au sein des Eglises membres de la FLM et des agences qui lui sont liées repose sur les ressources que les unes et les autres sont capables de mettre à disposition et prêtes à le faire. Un tel partage des ressources est un élément fondamental de la capacité de la FLM à promouvoir le développement durable et à y participer.

Importance des droits de la personne

Les droits de la personne et la mission de l'Eglise

Les principes fondamentaux des droits de la personne sont l'expression juridique de la dignité donnée par Dieu à chaque individu, dignité

que l'Église est appelée à protéger et à promouvoir. Dans la mesure où ces droits constituent les conditions minimum du bien-être auquel chaque personne a droit, un ministère des droits de la personne exprime la compassion du Christ pour l'humanité souffrante.

L'application des droits de la personne est l'objectif fondamental du développement

Conformément à la conception du «droit au développement», le développement implique l'application de tous les droits de la personne: droits économiques, sociaux, culturels, civiques et politiques. Conçu de cette manière, le droit au développement n'est pas un droit distinct et nouveau à un développement conçu de manière strictement économique, mais le moyen de parvenir à l'application de tous les droits de la personne.

Les objectifs du développement sont aussi ceux des droits de la personne

Les objectifs du développement ne sont pas seulement techniques, mais constituent un large programme de promotion de la dignité et du bien-être. L'éventail complet des droits de la personne, qui comporte les droits civiques et politiques, économiques, sociaux et culturels, peut constituer une manière de décrire le type de société que les efforts en vue du développement tendent à réaliser. Parmi les objectifs concrets du développement figurent l'approvisionnement en nourriture, l'amélioration de la santé, l'accès généralisé à l'éducation, la création d'emplois, le partage des progrès technologiques et sociaux et l'amélioration du niveau de vie. Or tous ces facteurs sont aussi des éléments des droits de la personne, qui figurent dans tous les textes internationaux qui leur sont consacrés: droit à la nourriture et à être délivré de la faim, droit au niveau de santé physique et mentale le plus élevé, droit à l'éducation, droit au progrès scientifique et à ses applications, droit à un niveau de vie convenable.

Les droits de la personne impliquent des responsabilités

Les droits de la personne comportent aussi des responsabilités «envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de [la] personnalité est possible», envers le «bien-être général dans une société démocratique» et l'obligation de respecter les droits et libertés des autres. Les droits de la personne implique l'intention et la responsabilité de la société d'assurer à chacun ces droits et ces libertés. Dans ce contexte, le développement peut être considéré comme le processus qui permet à la société d'assumer cette responsabilité et de garantir ces droits et ces libertés à tous ses membres.

Le respect des droits de la personne est la condition nécessaire du développement; leurs violations mettent le développement en danger

Il est évident que des violations graves et générales des droits de la personne empêchent tout développement durable. Par exemple, si, dans une société donnée, on ne protège pas le droit à la vie, le droit de ne pas être arrêté et détenu de manière arbitraire, le droit à des conditions de travail équitables, le droit à l'éducation et le droit de jouir des bienfaits du progrès scientifique, il ne pourra pas y avoir de développement durable. En outre, les violations graves et générales des droits de la personne débouchent forcément sur l'instabilité et les conflits sociaux, dont les effets peuvent anéantir des décennies d'efforts en vue du développement.

La liberté religieuse est une condition nécessaire et un objectif du développement

La liberté de religion et de croyance est un droit dont tous les humains doivent bénéficier. L'intolérance religieuse entrave le développement durable en divisant les communautés et en créant des conditions favorables aux conflits. L'extrémisme religieux, à son tour, est encouragé par la pauvreté, le dénuement et l'oppression. Les efforts en vue du développement qui luttent efficacement contre la pauvreté, le dénuement

ment et l'oppression contribuent aussi à extirper les causes profondes de l'extrémisme religieux.

La promotion des droits de la personne favorise le développement

La promotion des droits de la personne favorise le développement de plusieurs manières. Protéger et promouvoir ces droits peut contribuer à éviter les conflits et l'instabilité sociale qui résultent de la pauvreté, de la discrimination et de l'exclusion (sociales, économiques et politiques) et peut donc favoriser le développement durable. En outre, le fait d'encourager la liberté d'opinion et d'expression, le droit d'association et la liberté de mouvement favorise aussi les échanges d'idées et d'expériences qui, à leur tour, encouragent le développement. Il est généralement admis que les efforts de développement les plus efficaces et les plus durables sont ceux qui permettent la participation démocratique des communautés locales.

En mettant l'accent sur les droits de la personne dans le contexte du développement, on contribue à attirer l'attention sur les inégalités structurelles qui causent et prolongent la pauvreté et l'exclusion

En faisant consciemment référence aux critères et objectifs des droits de la personne, on contribue à ce que les causes fondamentales de la pauvreté et de l'exclusion soient prises en compte dans l'élaboration et l'application des programmes de développement, tout en évitant que les objectifs techniques trop limités servent de critères aux activités dans ce domaine.

Les dispositions concernant les droits de la personne ont force de loi et leur application dans le contexte du développement peut donc renforcer les initiatives en faveur de ce dernier

Lorsqu'un Etat conclut un traité ou un accord, les dispositions de ce texte ont force de loi dans cet Etat. Les obligations définies dans les

textes en vigueur concernant les droits de la personne offrent donc une base juridique solide aux programmes de développement et contribuent à assurer à ces programmes le soutien de l'Etat.

L'inclusion des analyses des droits de la personne dans la planification du développement favorise le développement durable

L'objectif principal d'une telle analyse consiste à définir les éléments des droits de la personne qui, si on les néglige, pourraient mettre en danger la durabilité du développement. Les déficits en matière de droits de la personne ainsi recensés doivent être inclus dans le programme de développement pour favoriser la durabilité de celui-ci.

Fidèles au principe d'universalité des droits de la personne, les activités de développement devraient être conçues de manière à ce que le plus grand nombre de personnes possible en profitent

Le fossé toujours plus profond entre riches et pauvres met ceux qui encouragent un développement durable au défi de veiller à ce que le plus grand nombre de personnes possible profitent du développement. Les droits de la personne, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, sont universels et les activités de développement devraient refléter ce principe.

Conformément au consensus général concernant les droits de l'enfant et compte tenu des besoins particuliers des enfants, leurs droits devraient constituer un domaine prioritaire des programmes de développement

Les enfants ont besoin de soins et de protection particuliers, à cause de leur dépendance physique et psychologique, de leur dignité propre et parce que c'est en eux que réside l'espoir d'un monde meilleur et

plus équitable. C'est pourquoi les activités de développement devraient accorder la priorité aux besoins et droits des enfants et imaginer les moyens de canaliser leurs énergies créatrices au profit des transformations sociales à venir.

Egalité entre hommes et femmes

La protection et la promotion des droits des femmes sont un élément essentiel du développement durable

Dans le processus de développement, l'inégalité des relations de pouvoir entre hommes et femmes débouche sur la répartition inégale des bienfaits du développement, voire l'impossibilité d'y accéder. Parce que les femmes sont désavantagées à bien des égards, la protection de leurs droits et leur participation à part entière constituent souvent un élément décisif du processus de développement. Le rôle central joué par les femmes non seulement dans la famille et la communauté mais encore dans le développement exige la pleine application de leurs droits et de ceux des jeunes filles, en tant qu'élément inaliénable, intégral et indivisible des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales.

Le développement durable exige que l'on se soucie des causes profondes de l'inégalité entre hommes et femmes et qu'on y remédie

Les causes profondes de l'inégalité des sexes comprennent l'accès insuffisant des femmes au partage du pouvoir, leur participation limitée à la société, le refus de prendre en compte leur expérience et leur travail et la violence dont elles sont victimes. Un développement durable ne peut s'effectuer que dans un contexte où ces problèmes sont reconnus et où hommes et femmes s'efforcent ensemble de les résoudre. Il faudra des efforts particuliers pour modifier les attitudes et pratiques courantes ainsi que pour institutionnaliser l'égalité des sexes en modifiant les manières d'agir des instances et organisations.

Le développement durable exige l'égalité des sexes et l'accès des femmes aux responsabilités dans tous les processus qui lui sont liés

Il ne peut y avoir de développement durable que s'il y a participation de tous les membres de la communauté. Il est nécessaire d'analyser les rôles des femmes et des hommes dans la communauté familiale et leurs relations. Pour améliorer le statut des femmes, ce qui est indispensable au développement durable, il faut que les hommes et les femmes s'y consacrent. Réciproquement, pour être durable, le développement doit profiter aux femmes comme aux hommes et laisser entrevoir un avenir meilleur pour leurs enfants.

L'amélioration du statut des femmes exige la collaboration des hommes et des femmes; tous doivent être concernés par les problèmes de genre, et pas seulement les femmes

Ce n'est pas seulement aux femmes qu'il incombe de lutter pour améliorer leur statut, mais aussi aux hommes. Il ne peut pas y avoir de développement durable sans la participation de tous les membres de la communauté, et cela concerne aussi le facteur du genre. Il est indispensable de comprendre les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes dans la communauté ainsi que leurs relations, car ces dernières sont au centre des efforts pour améliorer le statut des femmes.

Le développement durable ne peut être neutre du point de vue du genre

Tout effort de développement a un effet sur les sexes et ne profite pas de la même manière aux femmes et aux hommes. Le souci de l'égalité des sexes reconnaît les différences entre hommes et femmes lorsqu'elles ont des origines culturelles et sociales, notamment en ce qui concerne les rôles, les responsabilités, l'accès aux ressources et à leur contrôle et les domaines d'autorité. Si les programmes de développement ne visent pas sciemment à réaliser l'égalité des sexes, ils aboutissent à renforcer l'injustice à l'égard des femmes et leur exclusion. C'est

pour cette raison qu'il faut absolument reconnaître et analyser les effets de tous les processus de développement sur les sexes.

La prise en compte de la participation des femmes et de leur accession au pouvoir dans tous les programmes de développement présents et futurs est à la fois un objectif du développement durable et un moyen d'y parvenir

Le fait même d'inclure les femmes dans les processus de prise de décisions modifie les rapports entre hommes et femmes ainsi que les décisions prises par la communauté et la manière dont elles sont appliquées. Il ne suffit pas de mettre en place des programmes en faveur des femmes. La pleine participation de la communauté donne une impulsion à l'égalité des sexes qu'elle essaie de réaliser.

Toute mesure de planification, d'élaboration, de surveillance et d'évaluation en matière de développement exige que l'on prenne en compte le genre et que l'on effectue une analyse du travail et de l'expérience des femmes

Un développement respectueux du genre exige une analyse qui comprenne des indicateurs du développement tenant compte des femmes: amélioration de l'accès des femmes à l'éducation et aux soins de santé; répartition du travail entre les sexes; accès aux ressources et à leur contrôle, ainsi qu'à la répartition des profits; facteurs sociaux, économiques et écologiques jouant un rôle dans la situation des hommes et des femmes.

Les programmes et projets destinés particulièrement aux femmes devront faire l'objet d'investissements si l'on veut que les femmes participent pleinement au processus du développement

Le développement durable exige une planification tenant compte des sexes et visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes en ré-

pondant aux besoins spécifiques de ces dernières. Sur le plan concret, il s'agit notamment de donner aux femmes les moyens d'assurer leur subsistance et l'amélioration de leur situation économique; au niveau stratégique, il convient d'améliorer le statut des femmes et de leur donner les moyens d'avoir davantage accès aux ressources et une place plus grande dans les processus de décision.

Dimension écologique

Le développement durable prend en compte l'environnement pour préserver, conserver et régénérer les ressources naturelles qui constituent sa base

Le développement durable n'est accompli que lorsque les besoins humains à long terme sont satisfaits sans que soient menacées les ressources naturelles essentielles dont dépendent les générations futures. Les considérations écologiques doivent être prises en compte dans la planification et la réalisation des objectifs suivants: approvisionnement alimentaire, sauvegarde et régénération des sols, amélioration de la productivité agricole, croissance démographique judicieuse, reboisement, mesures de préparation face aux catastrophes naturelles, santé des populations urbaines et rurales.

Le développement durable vise à une bonne gestion de la nature par les humains

Le souci d'une bonne intendance de la Création implique de veiller à ce que l'utilisation des ressources ne soit pas seulement durable mais aussi équitable. Il s'agit de faire en sorte de se servir des ressources limitées de la manière la plus attentive et la plus efficace. Dans le processus de réhabilitation, cela signifie qu'il ne suffit pas forcément de revenir à l'état originel de l'environnement, étant donné que cet état est souvent loin d'être idéal dans la perspective du développement durable. Un cycle de réhabilitation judicieux doit passer par plusieurs

étapes – stabilisation, restauration, amélioration – avant de parvenir au développement durable qui doit demeurer l'objectif ultime.

Le développement durable implique que le souci de l'environnement doit être présent dans toutes les décisions et activités

Pratiquement toute décision ou activité peut causer des problèmes écologiques ou les résoudre ou encore les atténuer. Pour limiter les conséquences négatives sur l'environnement, il est essentiel de prendre en compte l'élément écologique dans tous les aspects du développement.

La sauvegarde de l'environnement implique la participation et la responsabilité collective

La seule manière de parvenir à une utilisation durable des ressources naturelles locales consiste à s'assurer la participation de tous les utilisateurs. Les mesures tendant à prévenir ou à limiter les dégâts dans la perspectives des activités de développement et de réhabilitation doivent s'accompagner de mesures de conscientisation tendant à faire participer les populations concernées aux décisions. Le rôle particulier des femmes en tant que gestionnaires et propagatrices des ressources doit être souligné. On a pu constater que la participation contribue largement à favoriser les mesures tendant à limiter ou à prévenir les risques écologiques. Les responsables des communautés doivent être rendus attentifs à leur responsabilité particulière à l'égard de la protection de l'environnement.

Le développement durable assure la justice sociale en matière d'accès aux ressources naturelles, de leur gestion et de leur utilisation

Le droit des populations locales à l'accès aux ressources naturelles importantes ainsi qu'à leur utilisation et à leur gestion doit être examiné attentivement et, le cas échéant, les revendications dans ce sens

seront soutenues par les organisations d'aide au développement. Il est primordial que les groupes les plus désavantagés et les plus pauvres de la communauté jouissent d'un accès équitable aux ressources. Comme le souci de l'environnement est lié très directement à la propriété et à l'utilisation des ressources naturelles, le fait d'accorder l'exercice de ces droits aux populations locales peut constituer un facteur déterminant de la réussite des activités en faveur du développement durable. En outre, c'est principalement dans le domaine des droits fonciers et de l'utilisation des terres que les organisations de développement peuvent jouer un rôle important en veillant à ce que le développement repose sur une saine gestion des ressources naturelles; elles aideront notamment les utilisateurs de ces ressources à s'organiser et à faire respecter leurs droits.

Le développement durable exige le partage des responsabilités en matière d'atteintes à l'environnement

La responsabilité des atteintes à l'environnement devrait être équitablement partagée entre tous ceux qui sont concernés. En général, il n'y a pas qu'un seul responsable des atteintes à l'environnement. Les entreprises commerciales, les gouvernements de leurs pays d'origine et des pays où elles opèrent, la population locale, la communauté internationale, tous sont des éléments des problèmes, comme des solutions. Ce fait est un élément fondamental de la méthode PRA (évaluation rurale fondée sur la participation) qui permet aux communautés de définir leurs liens avec l'environnement dans lequel elles vivent.

Le développement durable exige de veiller à ce que les ressources financières destinées aux activités écologiques soient affectées en fonction des avantages qui découleront de ces activités

Souvent, les ressources financières sont limitées. On peut en faire un usage optimal en comparant les coûts et les bénéfices des activités écologiques – y compris le coût des atteintes à l'environnement qu'el-

les permettent d'éviter – et en proposant la meilleure forme d'intervention en termes pécuniaires.

Le développement durable doit lier les intérêts financiers internationaux à l'engagement en faveur de l'environnement

Il existe un lien direct entre les intérêts financiers internationaux et les effets sur l'environnement. Le respect de l'environnement est indispensable à la vitalité durable de l'économie, aux niveaux international et local. Il convient d'examiner comment les milieux financiers et politiques et la société civile peuvent agir de concert pour veiller à ce que la protection de l'environnement soit incluse dans les stratégies commerciales.

Le développement durable doit lier les intérêts financiers de la communauté à l'engagement en faveur de l'environnement

Une manière très efficace de faire participer les gens aux activités écologiques consiste à veiller à ce qu'elles contribuent à générer des ressources financières durables qui favoriseront la gestion de l'environnement et le développement durable en encourageant l'économie locale et la saine gestion des ressources. Les programmes de développement doivent intégrer des technologies et des pratiques propres à favoriser la formation des compétences et le crédit.

Le développement durable comporte la sensibilisation aux problèmes de l'environnement et les campagnes de défense de celui-ci

L'éducation à l'écologie est un élément qui doit accompagner toutes les activités de développement, pour bien faire comprendre que les ressources naturelles locales doivent être utilisées de manière durable. Cette éducation doit constituer une priorité pour toutes les communautés en développement.

Le développement durable comprend le recours au savoir autochtone

Il faut utiliser au maximum la connaissance traditionnelle des ressources naturelles et de leur utilisation. L'encouragement et l'application des pratiques judicieuses en matière de gestion de l'environnement constituent une nécessité évidente. Le savoir traditionnel recèle souvent un trésor de connaissances qui peuvent constituer la base de nouveaux systèmes de gestions de l'environnement.

Le développement durable comprend des efforts de paix et de réconciliation entre les pays et les communautés pour éviter les atteintes à l'environnement causées par les conflits

La guerre a des effets désastreux sur l'environnement. Des mesures efficaces de protection de ce dernier comportent les efforts en vue d'éliminer les causes profondes des guerres et des conflits, y compris la pauvreté extrême.

Dimension de la communication

La communication renforce la communauté

C'est la communication qui constitue les communautés humaines et leur permet de se développer. Sans communication, il ne peut y avoir de communauté forte, et sans communauté forte, il ne peut y avoir de développement durable. La liberté d'échanger les informations, les idées et les expériences contribuent au développement de toute la communauté et de toute la personne.

Le développement durable dépend d'une communication efficace

Une communication efficace est indispensable pour permettre aux communautés de définir leurs besoins et de les faire connaître aux

autres. Dans la mesure où la participation au développement des communautés concernées est reconnue comme un élément essentiel de la promotion du développement durable, il convient de définir des stratégies de communication qui assurent la participation efficace de ces communautés aux prises de décisions. Les stratégies de communication doivent également viser à assurer la plus large diffusion possible des informations, sur la base d'échanges, des expériences faites en matière de développement et des leçons tirées, pour encourager l'élargissement et l'approfondissement du processus de développement.

Donner les moyens de communiquer

Un aspect important de la promotion du développement durable consiste à donner les moyens de communiquer. Il s'agit de former les gens à l'utilisation des technologies modernes mais aussi à la recherche de modes de communication adaptés à leur culture et aux techniques propres à surmonter les obstacles et à résoudre les conflits. Cette formation doit aussi encourager une communication efficace au sein des communautés en vue d'identifier et d'atteindre les objectifs du développement.

Les méthodes de communication doivent être pertinentes et appropriées

L'arrivée des techniques de communication modernes a certainement multiplié les possibilités d'échanger des informations et de susciter la solidarité. Toutefois, il faut veiller à déterminer quelles techniques sont le mieux adaptées aux objectifs poursuivis. Les techniques les plus avancées ne seront pas forcément les meilleures ni les plus efficaces pour une communauté donnée. Quelles que soient les méthodes de communication adoptées, elles doivent être acceptées par toute la communauté et accessibles à celle-ci.

Les stratégies de communication devraient faire un usage intensif des formes de communication traditionnelles

Bien que les méthodes de communication modernes puissent avoir un effet très favorable sur le développement, elles peuvent aussi menacer les cultures et les modes de communication traditionnels. A côté des ressources de la technique moderne de la communication, il faut aussi recourir aux méthodes traditionnelles pour propager le développement. Il s'agit notamment d'encourager la communication entre les groupes et les personnes.

Des réseaux pour le développement

La mise en place de réseaux au sein des communautés et entre elles et avec les organisations concernées est un facteur essentiel de développement permanent. Il importe de choisir avec soin les partenaires appropriés de tels réseaux pour assurer la viabilité à long terme des activités de développement. Ces réseaux encouragent les échanges d'informations et de savoir-faire et renforcent le soutien mutuel.

Annexe

Les conférences mondiales de l'ONU dans les années 1990 et les questions du développement

Au cours des années 1990, une série de grandes conférences mondiales de l'ONU ont offert l'occasion d'examiner les priorités du développement sous différents angles. Dans leur ensemble, les principes issus de ces conférences font apparaître une conception globale et intégrée du développement pour le siècle qui débute, conception qui reflète le point de vue des Eglises et les aide à formuler leur stratégie et à définir leurs activités dans ce domaine.

Tout en reconnaissant la portée et l'aspect global des stratégies issues de ces conférences, il faut aussi admettre que la vigueur de l'engagement qui s'y exprime au niveau international est loin de se refléter au niveau de la mise en pratique. Pourtant, ces déclarations de principes fournissent des critères très précieux pour juger de ce que font les gouvernements et leur en demander compte.

Sommet mondial pour les enfants, New York 1990

Il s'agit de la première grande conférence des Nations Unies de cette décennie. Au cours des années 1980, des progrès considérables avaient été faits dans le monde concernant le statut des enfants. Le Sommet mondial pour les enfants était en partie une manière de reconnaître que ces progrès constituaient une base solide pour mobiliser plus largement l'opinion en faveur des enfants. La Conférence définit 7 grands objectifs du développement concernant les enfants, à réaliser jusqu'en 2000. Ils comprennent la réduction de la mortalité maternelle et infantile, de la malnutrition et de l'analphabétisme, ainsi que l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'hygiène, à l'éducation, à la santé et au contrôle des naissances. Enfin, on s'engageait à protéger les enfants dans des

situations critiques, notamment en cas de conflit. Depuis, il est apparu toujours plus clairement que les efforts pour améliorer la condition des enfants sont un élément essentiel des efforts pour parvenir à un monde plus équitable pour tous.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet planète Terre), Rio de Janeiro 1992

Les 108 gouvernements représentés au Sommet planète Terre ont adopté trois grands accords visant à modifier la conception traditionnelle du développement.

- Agenda 21: programme général d'activités mondiales dans tous les domaines du développement durable, comportant des propositions détaillées d'action dans les domaines économique et social et d'efforts pour sauvegarder et gérer les ressources naturelles qui constituent la base de l'existence.
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement: série de principes définissant les droits et les responsabilités des Etats en matière d'environnement et de développement.
- Déclaration sur les forêts: ensemble de principes propres à inspirer la gestion durable des forêts dans le monde entier.

En outre, deux conventions ayant force obligatoire – la Convention sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique – ont pu être signées lors du Sommet.

Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne 1993

La Conférence de 1993 a constitué la première occasion de passer en revue la situation des droits de la personne depuis 1968. La Déclara-

tion et le programme d'action de Vienne, adoptés par les 171 pays représentés, témoignent de la nature difficile et complexe des questions des droits de la personne, tout en s'efforçant de progresser vers un consensus plus général. La Conférence a réaffirmé le caractère universel, indivisible et interdépendant des droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels, donnés aux humains de par leur naissance, et la responsabilité des Etats de promouvoir et de protéger ces droits. La Déclaration souligne les droits particuliers des groupes les plus vulnérables – femmes, populations autochtones, réfugiés, enfants, personnes handicapées, personnes emprisonnées, victimes d'enlèvements, travailleurs migrants et leurs familles. Le droit au développement a été réaffirmé comme partie inaliénable et intégrante des droits de la personne. Il convient cependant d'appliquer ce droit en tenant compte équitablement des intérêts matériels et écologiques des générations présentes et futures. La Déclaration et le programme d'action de Vienne établissent également que si le développement favorise la jouissance de tous les droits de la personne, le manque de développement ne peut être invoqué pour justifier la limitation des droits reconnus au niveau international. La Conférence a estimé que les droits de la personne devaient constituer une préoccupation majeure pour l'avenir et qu'il fallait mieux les intégrer dans les stratégies et programmes tendant à encourager le développement économique et social, les structures démocratiques et les efforts pour maintenir et rétablir la paix.

Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire 1994

Au cœur du programme adopté par cette Conférence figurait l'affirmation que les efforts pour freiner la croissance démographique, éliminer l'inégalité entre les sexes, réduire la pauvreté, réaliser la croissance économique et protéger l'environnement ont un effet cumulatif. Les objectifs de la Conférence concernaient trois domaines: généraliser l'accès à la planification des naissances d'ici 2015 ou plus tôt; intégrer les préoccupations démographiques dans tous les programmes et stratégies visant au développement durable; améliorer le statut des fem-

mes et des jeunes filles en leur offrant davantage de choix et en leur facilitant l'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux emplois. La Conférence a aussi réaffirmé que la possibilité de pratiquer volontairement la planification des naissances est un droit fondamental des couples et des personnes et que toute contrainte, sous quelque forme que ce soit, est inacceptable.

Sommet mondial pour le développement social (Sommet social), Copenhague 1995

A bien des égards, le Sommet mondial pour le développement social de 1995 a été le point culminant de la série de conférences mondiales sur des sujets liés au développement. Sur la base des résultats obtenus par d'autres conférences de la décennie, ce sommet a constitué un tournant: les gouvernements s'y sont engagés à adopter des politiques qui encouragent le développement social et la justice en mettant les populations au centre des préoccupations. La Déclaration de Copenhague sur le développement social, adoptée par 180 pays, représente le plus large accord international sur les priorités de ce développement jamais adopté à un aussi haut niveau politique. Le Sommet a défini 10 engagements qui constituent un programme global de développement social. Au centre de ce programme figure la création de conditions économiques, politiques, sociales, culturelles et juridiques propres à permettre aux populations de parvenir au développement social, et l'affirmation que la suppression de la pauvreté est un impératif éthique, social, politique et économique pour l'humanité.

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 1995

La Déclaration de Beijing, adoptée lors de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes de 1995, reflète l'engagement de la communauté internationale en faveur de la promotion des femmes et de la prise en compte de la dimension du genre dans les programmes et les stratégies mis en place aux niveaux régional et international. Le plan d'ac-

tion adopté lors de la Conférence définit des objectifs dans le temps et engage les pays à mettre en œuvre des actions concrètes dans des domaines comme la santé, l'éducation, les prises de décisions et les réformes juridiques, avec comme objectif suprême l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans la vie publique et privée. Le message primordial de la Conférence est que les questions qu'elle a traitées sont universelles. La Conférence a reconnu que les mesures de protection et de promotion des droits des femmes et des filles doivent être présentes dans tous les efforts de développement.

Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul 1996

La 2^e Conférence sur les établissements humains de 1996 constitue un outil efficace pour la création d'habitats humains durables au 21^e siècle. La Conférence a souligné les rapports entre l'habitat et la pauvreté, les conditions écologiques et l'absence d'accès à la terre ou de sécurité de sa jouissance. Elle a reconnu que les mauvaises conditions de vie sont une cause profonde de conflits sociaux, de la dégradation de la sécurité personnelle et des bouleversements de la société civile. Elle a reconnu que le droit à un logement convenable (comprenant tous les éléments nécessaires à une vie saine, notamment en milieu urbain) est un droit universel de la personne humaine. La Déclaration d'Istanbul reflète l'engagement des gouvernements à créer au 21^e siècle des habitats humains durables du point de vue de l'environnement, des droits de la personne, du développement social, des intérêts des femmes et de la population, notamment dans le domaine de l'urbanisation.

Sommet mondial de l'alimentation, Rome 1996

En 1996, ce Sommet a adopté la Déclaration de Rome qui définissait les moyens de parvenir à la sécurité de l'alimentation dans le monde entier. A bien des égards, ce Sommet a rassemblé les préoccupations soulevées au cours de la décennie dans le cadre d'autres conférences

mondiales spécialisées. La Conférence de Rio sur l'environnement et le développement de 1992 avait souligné la nécessité d'assurer la sécurité de l'alimentation à tous les niveaux dans le contexte du développement durable. La Conférence sur les droits de l'homme de 1993 avait réaffirmé la nécessité d'assurer à chacun un véritable droit à la nourriture. En 1994, la Conférence sur la population et le développement avait souligné le lien entre la croissance démographique et la production alimentaire. Le Sommet social de 1995 avait fait une large place à la lutte contre la faim, élément clé de l'élimination de la pauvreté. La Conférence sur les femmes de 1995 avait attiré l'attention sur le rôle fondamental joué par les femmes en matière de production alimentaire, notamment dans les régions rurales. La Conférence sur les établissements humains de 1996, enfin, avait rassemblé tous ces éléments et souligné l'importance d'établir des liens entre les zones rurales et urbaines, en raison du rôle des villes en matière de distribution alimentaire et d'approvisionnement en eau.

Les résultats combinés de ces conférences témoignent d'une approche du développement centrée sur l'être humain, qui met l'accent sur l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement social, et sur la protection des ressources naturelles irremplaçables dont dépend toute vie, plutôt que sur l'objectif à courte vue de la croissance économique. Ces conférences soulignent aussi la nécessité d'attaquer ces problèmes à l'échelle mondiale, étant donné que ceux-ci sont universels et ne sauraient être résolus au niveau national. L'ordre du jour qui en découle est général et prend en compte l'interdépendance existant entre la démocratie, les droits de la personne et la protection de l'environnement.

Le développement durable est un processus de changement permettant d'assurer aux individus et communautés de n'importe quelle société leurs besoins fondamentaux et leurs droits humains, tout en sauvegardant les besoins et les droits des autres communautés et des générations à venir.

Fédération luthérienne mondiale

150 route de Ferney

Case postale 2100

1211 Genève 2 – Suisse

Tel. +41/22-791 61 11

Fax +41/22-791 66 30

info@lutheranworld.org

www.lutheranworld.org

Imprimé sur papier recyclé par SRO-Kundig, Genève

ISBN 3-906706-99-0